

CONTRAT D'ENTRETIEN

pour l'orgue de l'église

de

Entre les soussignés :

- Monsieur _____ d'une part ;
- Monsieur Jean-Baptiste GAUPILLAT, facteur d'orgues, d'autre part.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

A chacune des visites d'entretien, le facteur d'orgues s'engage :

- A vérifier et régler toutes les transmissions et à veiller au bon état général de l'instrument. A cette fin, il sera nécessaire que l'utilisateur note sur un carnet d'entretien toute défaillance survenue entre deux visites.
- A accorder les jeux d'anches.

Une fois par année, le facteur d'orgues s'engage :

- A graisser le moteur
- A vérifier l'accord des jeux de fonds (impérativement sans chauffage) et remédier ponctuellement aux éventuels défauts.

Il est possible au client de choisir les dates de visites en fonction des concerts et autres manifestations. Le facteur d'orgues devra alors être prévenu **un mois au moins** avant la date souhaitée.

Si aucune date précise n'est spécifiée au facteur d'orgues, les dates des visites d'entretien

seront choisies par le facteur d'orgues lui-même qui s'efforcera de tenir compte des contingences locales.

En cas de nécessité impérieuse, le facteur d'orgues s'engage à intervenir dans le plus court délai possible. Cette intervention sera facturée hors contrat d'entretien ou pourra éventuellement se substituer à une visite d'entretien.

Le présent contrat s'applique à la condition qu'**aucune personne étrangère** ni aucun facteur ne pénètrent à l'intérieur de l'orgue sans autorisation écrite du propriétaire et en la présence de l'un des signataires ou leur représentant.

Le présent contrat est valable pour un an à compter de ce jour et renouvelable par tacite reconduction (au maximum 5 fois). Il ne pourra être dénoncé de part et d'autre que par écrit et, au plus tard, trois mois avant son expiration.

Les prix de la main d'œuvre et des frais de déplacement sont fixés au 1^{er} janvier de chaque année ou révisés sur la base de l'indice ICHTTS.

Dans le cas de plusieurs visites annuelles, chaque visite sera facturée séparément.

Je reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Jean-Baptiste GAUPILLAT - Facteur d'Orgues

31^{bis}, rue Jean de Beauvau F. 54385 – NOVIANT-AUX-PRÉS

Fax : 03.83.23.17.53

E-mail : orgue@gaupillat.fr

SIRET 424 839 850 000 15 - CODE NAF 363Z

Banque : Caisse d'Epargne.Champagne-Ardenne 15135 00510 08103454162 69.

(IBAN : FR76 1513 5005 1008 1034 5416 269. CEPFRPP513)

Tel. : 03.83.23.17.95.

Site web : www.gaupillat.fr

Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom en sa qualité de membre d'un centre agréé par l'administration fiscale.

Nombre de jeux	0
Nombre de jeux d'anches	0
Nombre de claviers	0
Nombre de kilomètres	0

Pour une visite annuelle, coût de la visite pour l'année 2009 :

<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total</i>
Réglages mécaniques	0,0	37,00	0,00
Vérification de l'accord des fonds	0,0	37,00	0,00
Accord des anches	0,0	37,00	0,00
Temps de trajet	0,0	37,00	0,00
Aide	0,0	35,00	0,00
Nombre de Kms	0,0	0,50	0,00
Repas	0	16,00	0,00
Séjour	0	65,00	0,00
Temps sur place	0,0		
	Total HT		0,00 €
	TVA	19,60%	0,00 €
	Total TTC		0,00 €

Pour 2 ou 3 visites annuelles, coût d'une visite pour l'année 2009 :

<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total</i>
Réglages mécaniques	0,0	37,00	0,00
Vérification de l'accord des fonds	0,0	37,00	0,00
Accord des anches	0,0	37,00	0,00
Temps de trajet	0,0	37,00	0,00
Aide	0,0	35,00	0,00
Nombre de Kms	0,0	0,50	0,00
Repas	0	16,00	0,00
Séjour	0	65,00	0,00
Temps sur place	0,0		
	Total HT		0,00 €
	TVA	19,60%	0,00 €
	Total TTC		0,00 €

Noviant aux Prés, le mercredi 27 janvier 2010
Jean-Baptiste GAUPILLAT

Bon pour accord
.....visite(s) annuelle(s)
Le
Monsieur

Jean-Baptiste GAUPILLAT - Facteur d'Orgues
31^{bis}, rue Jean de Beauvau F. 54385 – NOVIANT-AUX-PRÉS
Fax : 03.83.23.17.53 E-mail : orgue@gaupillat.fr

Tel. : 03.83.23.17.95.
Site web : www.gaupillat.fr

SIRET 424 839 850 000 15 - CODE NAF 363Z
Banque : Caisse d'Epargne.Champagne-Ardenne 15135 00510 08103454162 69.
(IBAN : FR76 1513 5005 1008 1034 5416 269. CEPFRPP513)

Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom en sa qualité de membre d'un centre agréé par l'administration fiscale.